



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Variole du singe à Mayotte

Question au Gouvernement n° 1363

Texte de la question

VARIOLE DU SINGE À MAYOTTE

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Estelle Youssouffa.

**Mme Estelle Youssouffa** . L'ouest de l'océan Indien subit depuis janvier une épidémie de variole du singe, dont l'épicentre est à Madagascar. Le département de La Réunion recense quelques cas, ce qui a conduit l'agence régionale de santé à y déployer une stratégie de vaccination agressive.

Cette approche tranche singulièrement avec celle de l'ARS de Mayotte, alors que mon département compte bien plus de cas, soit dix personnes contaminées par la variole du singe. À défaut de limiter les voyages à Madagascar, pourquoi ne pas avoir instauré un dépistage automatique des voyageurs ou déployé une vaccination plus massive ? Ce sont des mesures que le directeur de l'ARS de Mayotte, Sergio Albarello, aurait dû prendre, mais M. le directeur de l'ARS de Mayotte est plus occupé par sa candidature à la mairie de Groslay : depuis plusieurs mois, il mène activement sa campagne électorale dans le Val-d'Oise, à 8 000 km de son poste !

**M. Ian Boucard** . Quelle honte !

**Mme Estelle Youssouffa** . Je n'ai cessé de vous alerter et je vous pose ici la question, madame la ministre de la santé : pourquoi cautionnez-vous pareille incurie du responsable de la santé à Mayotte, alors que notre île subit, en plus de la variole du singe, une explosion de l'épidémie de chikungunya ? que notre seul hôpital est en plan blanc depuis plus de trois ans, qu'il a été détruit par le cyclone Chido et qu'il n'est toujours pas reconstruit ? Comment est-il possible que le responsable de la santé à Mayotte néglige son poste, alors que Mayotte est le plus grand désert médical de France, avec quatre fois moins de médecins que dans l'Hexagone et une espérance de vie inférieure de dix ans ? Que vaut la vie des malades et des patients mahorais face aux ambitions politiques d'un haut fonctionnaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et GDR. – Mmes Frédérique Meunier et Dominique Voynet applaudissent également.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

**Mme Stéphanie Rist**, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Depuis le début de l'année, dix cas de variole Mpox ont effectivement été recensés à Mayotte. Ces dix cas sont principalement dus à des voyages à Madagascar ou à des contacts avec l'île et nous les suivons évidemment avec une grande vigilance. À l'heure actuelle, il n'y a pas de circulation généralisée du virus, mais plutôt des chaînes de transmission identifiées et suivies. Chaque cas identifié entraîne une enquête sanitaire et les personnes sont évidemment prises en charge et vaccinées quand cela est nécessaire.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les capacités de dépistage ont été renforcées et les stocks de vaccins sont sécurisés. Si nous ne procédons pas au dépistage à l'entrée sur le territoire, c'est que l'incubation de la

maladie, c'est-à-dire la durée avant laquelle elle se déclenche est d'une vingtaine de jours. Un tel dépistage n'aurait donc aucun sens, mais nous restons vigilants sur l'évolution de la situation.

Un nouveau directeur de l'ARS à Mayotte a été nommé ce matin. Ainsi, la continuité de l'État est garantie. Vous l'avez rappelé, les enjeux sur place sont majeurs : apporter des solutions aux difficultés d'accès aux soins, renforcer l'attractivité auprès des professionnels de santé, s'atteler bien sûr à la refondation après le cyclone et garantir un haut niveau sanitaire. Telle sera la feuille de route du nouveau directeur, en lien évidemment avec les élus, notamment vous, les parlementaires.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Estelle Youssouffa.

**Mme Estelle Youssouffa** . Je vous l'ai dit : la nomination du nouveau directeur de l'ARS ne satisfait pas du tout Mayotte. On ne peut pas continuer à placer Mayotte sous la tutelle de La Réunion. Vous avez organisé l'externalisation de la santé des Mahorais à 3 000 kilomètres de leur territoire, soit plusieurs heures d'avion et l'éventualité d'un transport en bateau ou en ambulance. Ainsi, vous mettez en danger la santé des patients mahorais pour mieux organiser le système de santé de La Réunion. Ce n'est pas tenable. Ce n'est pas un plan de santé publique. À Mayotte, nous le payons de notre vie, dans notre chair. Honte à vous !

## Données clés

**Auteur** : [Mme Estelle Youssouffa](#)

**Circonscription** : Mayotte (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1363

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 2026